Le CTFC dans l' ADAMAOUA

Activités du PAF2C

Période : Octobre 2008 – Avril 2010

Mai 2009

EDITORIAL

Dans le grand Nord Cameroun en général (régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord) ; le PAF2C vient d'arriver à mis parcours. Avec ses difficultés mais aussi avec son lot de satisfaction. Avec ses problèmes mais aussi avec les solutions que nous avons, au fil de nos activités sur le terrain, forgées. Avec aussi ses défis que nous avons su, grâce à nos bailleurs de fonds (FFEM et GTZ), à nos partenaires à la base, aux collectivités locales décentralisées relever. Avec enfin l'adhésion en Novembre 2009 des Maires de la région soudano sahélienne sèche au processus de création et de classement des forêts communales dans leurs circonscriptions communales.

Le présent rapport fait état de nos interventions multiformes dans le grand Nord Cameroun en général et plus particulièrement dans la commune de Meiganga et de ce que ces interventions ont produit au cours de la période de référence, en termes de résultats, compris comme produits mais aussi comme effets directs et indirects. il s'agit enfin d'un cliché de la contribution du PAF2C à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de nos partenaires qui, malgré la crise économique ambiante ont refusé de baiser les bras et décider de faire de la foresterie communale un véritable outil de développement, de gestion décentralisée des ressources naturelles et de lutte contre la désertification.

Bonne lecture !

Bodelaire KEMAJOU
Directeur du CTFC

SOMMAIRE

I.CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION

II.ACTIVITES DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA

II.1.Reboisement communale à usage multiple en zone des savanes de la région de l'Adamaoua : la Commune de Meiganga

II.2. Finalisation du PDD du dossier MDP forestier et sites potentiels de reboisement.

CONCLUSION

I.CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION

La foresterie communale est un concept qui est été mis en évidence dans la loi forestière N° 94 -10 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses décrets d'application de 1995. Dans cette loi, la possibilité est donnée aux communes de gérer une partie du domaine forestier permanent (forêts communales)… et de l'article 16 de la loi N° 2004-018 sur la décentralisation qui fixent les règles applicable aux communes notamment le transfert des compétences des opérations de reboisement et de création de bois communaux.

Une forêt communale est une forêt qui a fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune ou qui a été plantée par celle-ci (art 30)

Le programme PAF2C dont le CTFC assure la mise en œuvre a pour objet de promouvoir la protection et la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales. Il vise en priorité à constituer un réseau organisé de forêts communales, animé par des Maires motivés et formés, en accompagnant ceux-ci dans leurs demandes de classement. Le PAF2C vise également à doter les forêts communales de plans de gestion, garants de la gestion durable et de plans de développement communaux, garants d'une meilleure utilisation des revenus au niveau communal.

Le PAF2C est structuré en 6 composantes dont les objectifs respectifs se déclinent comme suit :

- La Composante 1 a pour objectif d'assurer un appui institutionnel au processus de création des forêts communales et de promotion du concept au sein de la COMIFAC.
- La composante 2 a pour objectif d'aménager et de gérer durablement les forêts communales.
- La Composante 3 a pour objectif de mieux valoriser les produits de la forêt communale.
- La composante 4 a pour objectif d'améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local.

- La Composante 5 a pour objectif de limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et de participer à la lutte contre le changement climatique.
- La composante 6 aura pour objectif d'assurer la pérennité du Centre Technique de la Foresterie Communale (CTFC) et des cellules de foresterie communale.

De 2008 à ce jour, le CTFC a intervenu dans le grand nord Cameroun sur les Communes de Meiganga, Lagdo, Mora , kaele, Makary, Goulfe . Ces activités ont été focalisées sur :

- ***Reboisement communale à usage multiple en zone des savanes de la région de l'Adamaoua – Commune de Meiganga.***

- ***Assistance technique aux communes pour les activités de reboisement du MINEP 5000Ha reboisés entre 2008 et 2009.***

- Appui à la création d'une forêt communale par plantation dans la commune de Mora, (Région Extrême Nord).

- ***Organisation de l'Atelier Régional sur « La foresterie communale comme stratégie de développement et de lutte contre la désertification dans la Région de l'Extrême Nord » avec la participation de 22 Communes motivées et engagées.***

-Appui à la création d'une forêt communale par plantation dans la commune de Lagdo, (Région du Nord).

-Correspondances aux Maires du grand Nord pour appui à la création et au classement de leur forêt communale.

- Lobbying pour la préparation d'un arrêté interdisant la coupe de bois et la production de charbon à destination du Tchad et du Nigéria

II.ACTIVITES DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA

II.1.Reboisement communale à usage multiple en zone des savanes de la région de l'Adamaoua – Commune de Meiganga

La région de l'Adamaoua appartenant à la zone phytogéographique soudano-sahélienne est sujette aux pressions naturelles et anthropiques.

Le développement socio-économique exerce des pressions sur les fonctions environnementales, ce qui remet en cause la durabilité écologique de cette partie du pays. La pauvreté et surtout le prix élevé des sources d'énergie conventionnelle, favorisent la consommation non contrôlée du bois par leur coupe massive en qualité et en quantité par les populations rurale et parfois au profit des populations péri-urbaines.

La pratique culturale particulièrement dans les forêts galeries amenuise la capacité de rétention en eau du plateau de l'Adamaoua, véritable château d'eau du Cameroun.

Le projet consistait en 500 ha de reboisement des terres dégradées (savane herbacée ou arbustive) suite au surpâturage, la coupe anarchique de bois de feu, la pratique de la culture sur brûlis et les feux de brousse, avec des essences exotiques et locales à vocation multiple : fruitières, fourragères, bois énergie, bois de service et bois d'œuvre, favorisant ainsi la restauration des sols et du régime hydrique.

Grace à ce projet, la commune de Meiganga se constituera un Domaine Forestier Permanent dont elle sera propriétaire (demande de concession provisoire suivie d'une demande de classement en Forêt Communale) et où elle exercera la maîtrise d'ouvrage de toutes les coupes et travaux prescrits par le Plan d'Aménagement.

La gouvernance locale de cette forêt, exercée par des élus, et sa gestion durable, présente les avantages suivants :

- lutte plus efficace contre les défrichements et les feux de brousse
- satisfaction des besoins des populations (fruits, bois de feu, fourrage et bois de service) et amélioration des conditions de vie et augmentation des revenus
- recettes communales supplémentaires au service du développement local (forage, écoles, centre de santé …)
- création d'emplois locaux pour l'exécution des travaux de pépinière, d'entretien et de gestion des plantations
- formation des jeunes ruraux à des métiers qualifiés : techniques d'agroforesterie, forêt, bois et également un renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Meiganga souhaite mettre en œuvre un puits de carbone « biologique » sur son territoire. Dans cet objectif, la commune a bénéficié de l'assistance technique du CTFC maitre d'œuvre du Programme de Gestion Durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) et de l'ONF International pour la validation du projet dans le cadre du MDP.

<u>Localisation du projet</u>

Commune de Meiganga

zones potentielles de plantation pour le projet MDP-Ville de Paris

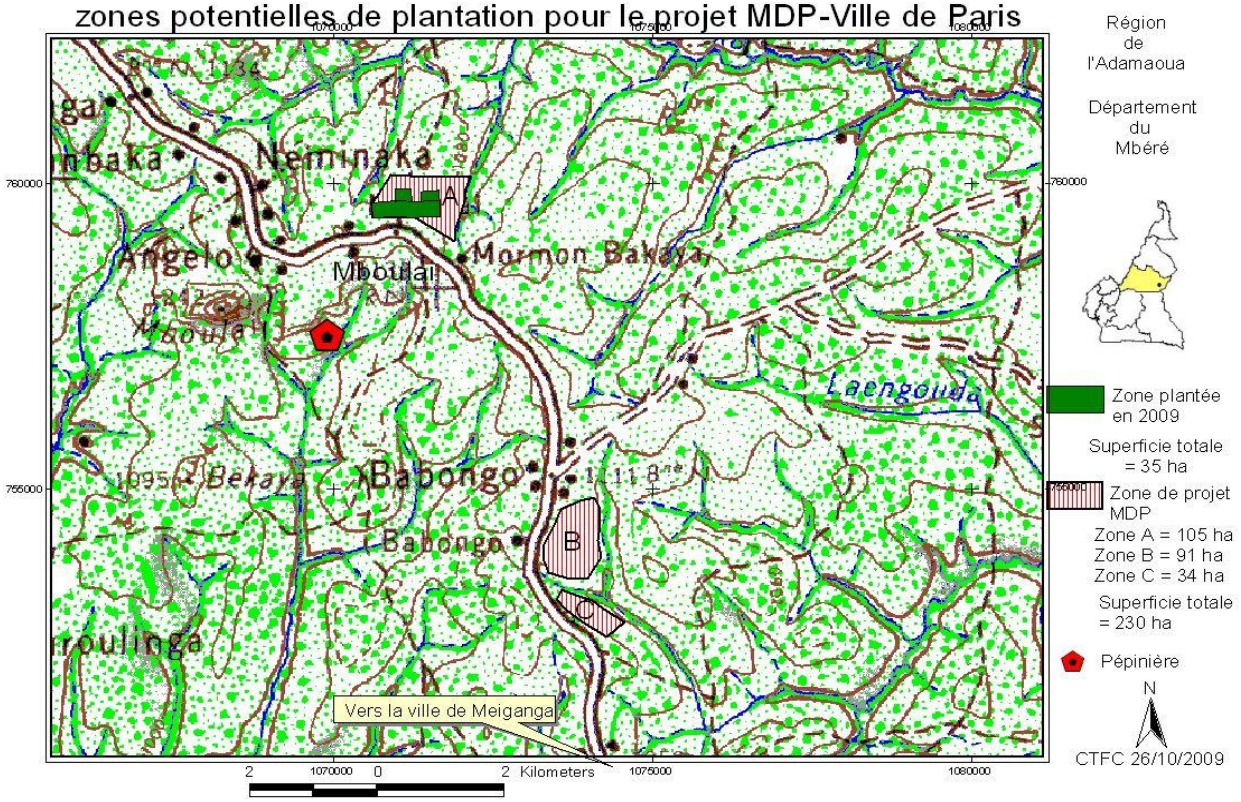

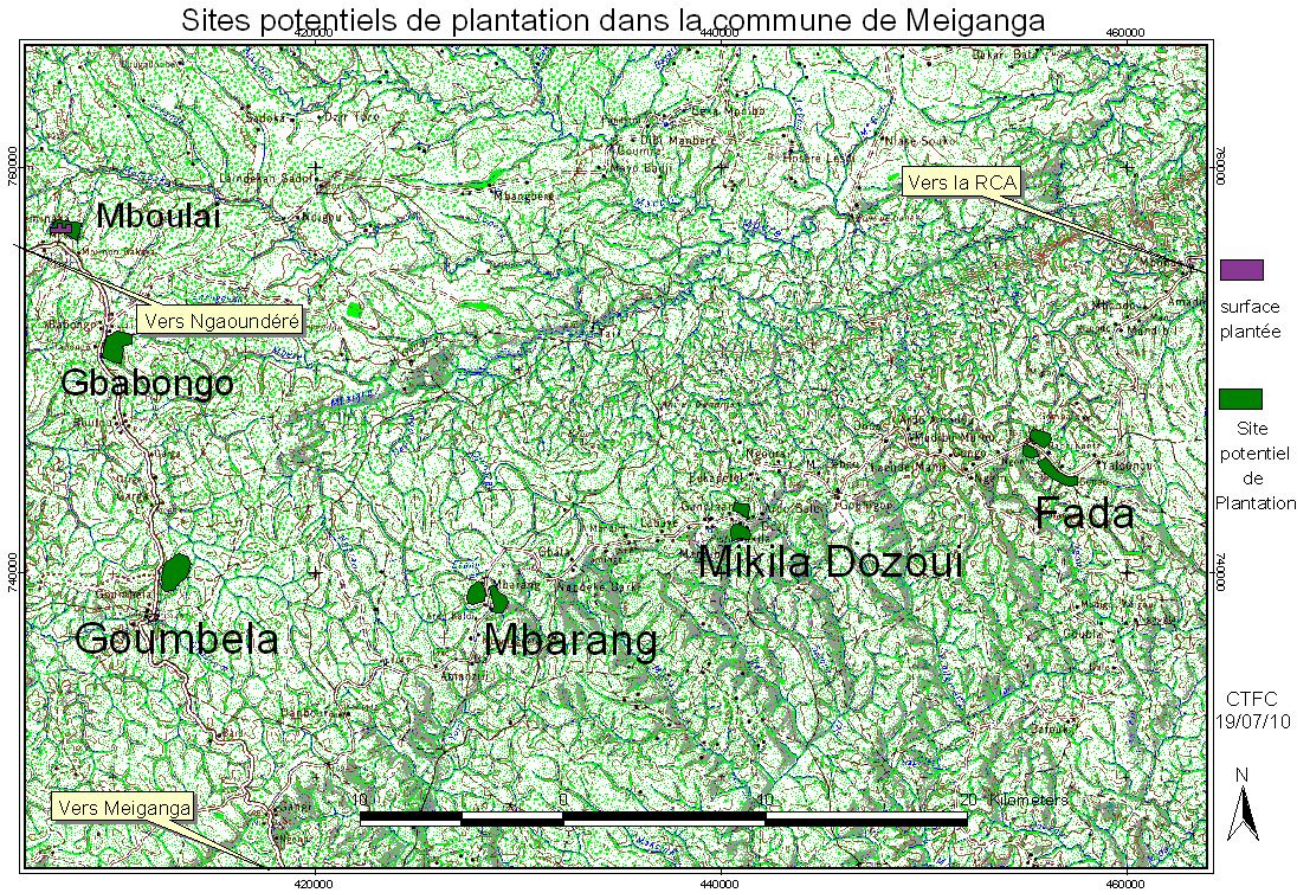

Déroulement du projet et organisation

La mise en place des plantations devrait se dérouler sur 5 ans, avec les surfaces et les essences plantées comme indiqués au Tableau ci dessous.

Année de plantation	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**Total**
Espèces fruitières	**20**	**20**	**20**	**20**	**20**	**100**
Avocatier - *Persea americana*	4	4	4	4	4	20
Manguier - *Mangifera indica*	4	4	4	4	4	20
Karité - *Vitellaria paradoxa*	4	4	4	4	4	20

Goyavier - *Psidium goyava*	4	4	4	4	4	20
Safoutier - *Dacryodes edulis*	4	4	4	4	4	20
Espèces Bois énergie/fourragères	**20**	**30**	**30**	**30**	**30**	**140**
Acacia seyal	5	10	10	10	10	45
Cassia siamea	5	10	10	10	10	45
Gliricidia sepium	10	10	10	10	10	50
Espèces bois d'œuvre	**10**	**50**	**50**	**50**	**100**	**260**
Teck - *Tectona grandis*	5	20	20	20	50	115
Acajou gde feuille - *Khaya grandifolia*	3	20	20	20	40	103
Fromager - *Ceiba pentandra*	2	10	10	10	10	42
TOTAL (en hectare)	**50**	**100**	**100**	**100**	**150**	**500** ha

Premiers résultats

Un responsable technique a été recruté par la commune pour encadrer les travaux de production de plants, de préparation des terrains, de plantation et d'entretien. Les travaux avaient été confiés à des GIC locaux (GIC CENTRE CULTUREL GBAYA et GIC RISKOU MBOULAI), des contrats avaient été signés entre la commune et ces GIC à cet effet.

Photo1 : Travaux de piquetage sur le site de Mboulai, **Photo 2** vue de la pépinière

Le CTFC a apporté une assistance technique au projet, conseil auprès du responsable technique et directement auprès des GICs, il a fourni directement une partie des investissements (semences, sachets …), il a participé à la réception de certains travaux, en particulier la réception des plants à la sortie de pépinière et la réception finale des travaux de plantation.

Une convention d'Assistance à la maitrise d'ouvrage a été signée entre la commune et le CTFC pour cette phase de plantation dans un premier temps et par la suite pour la procédure de classement et d'aménagement de cette future forêt communale.

Etant donné que le nombre de plants disponibles étaient d'environ 20 000 pour les essences forestières produits par la pépinière de Mboulai et 2 250 pour les espèces fruitières, il a été convenu de la répartition sur le terrain tel qu'indiqué sur le plan ci-dessous :

SCHEMA PLANTATION – Parcelle de 5 ha

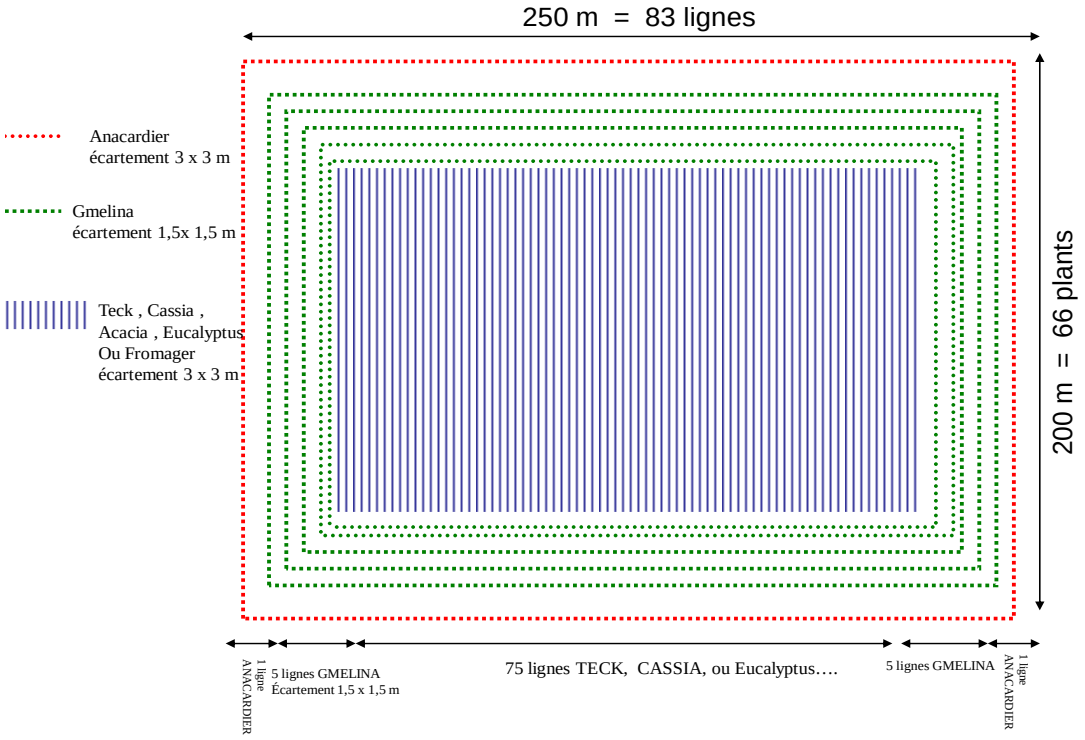

Les essences plantées ont un double intérêt sur le plan socio-économique (*Psidium goyava*, *Dacryodes*, *Mangifera indica*, *Persea americana Vitellaria paradoxa* pour son huile) et le plan énergétique (*Vitellaria paradoxa*, *Lophira lanceolata* et *Terminalia sp* pour leur bois.

Quinze (15) ha d'essences forestières et 20 ha d'espèces fruitières ont été plantés, 35 ha au total ; Sur 5 blocs dont les surfaces se présentent de la façon suivante :

Blocs	Surface en ha	
A	5,29	Essences forestières à écartement 3 x 3 m
B	5,75	Espèces fruitières à écartement 10 x 10 m
C	5,32	Espèces fruitières à écartement 10 x 10 m
D	5,38	Espèces fruitières à écartement 10 x 10 m
E	5,13	Espèces fruitières à écartement 8 x 8 m (Goyave, Safoutier…)
F	5	Essences forestières à écartement 3 x 3 m

G	5	Essences forestières à écartement 3 x 3 m

En début d'année 2010, le CTFC a doté la Commune de meiganga d'une débroussailleuse et à ce jour grâce à des moyens financiers débloqués par le Maire, les travaux d'entretien de la plantation ont commencé dans les 35 hectares.

Ce projet reste confronté à certaines difficultés notamment le manque de compétences techniques locales et la consolidation du budget.

Finalisation du PDD du dossier MDP forestier pour le compte de la commune de Meiganga Département du Mbéré Région de l'Adamaoua

Site 1 planté

Nom de la localité/village : **MBOULAI**

Superficie estimée : 105 hectares

Superficie Plantée : 35 hectares

Coordonnées géographiques de la zone plantée en projection UTM et éllipsoide WGS 84

N°	X	Y	Altitude
802	406898	756743	1144 m
803	406899	756743	1144 m
804	406897	756766	1142 m
805	406900	756787	1140 m
806	406897	756813	1138 m
807	406898	756879	1135 m
808	406896	756950	1130 m
809	406894	756994	1127 m
810	406970	756995	1118 m
811	407062	757002	1122 m
812	407169	757009	1126 m
813	407249	757012	1129 m
814	407256	757122	1129 m
815	407256	757210	1126 m
816	407256	757210	1126 m
817	407504	757204	1112 m
818	407507	757043	1118 m
819	407508	757001	1123 m
820	407645	757000	1117 m
821	407657	757158	1101 m
822	407713	757174	1104 m
823	407805	757178	1104 m
824	407938	757182	1095 m
825	407938	757113	1102 m
826	407945	756883	1114 m
827	407951	756760	1114 m
828	407004	756748	1143 m
829	406903	756744	1139 m

830	406897	756743	1140 m

Site 1 identifié

Nom de la localité/village : **GBABONGO**

Superficie estimée : 150 hectares

La zone identifiée est située à la droite de la nationale N4 en partant de MEIGANGA vers MBOULAI

Quelques Coordonnées géographiques de la zone identifiée

N°	X	Y	Altitude
831	409254	751226	1085 m
832	409256	751235	1085 m
833	409241	751087	1081 m
834	409270	751066	1079 m
835	409271	751066	1079 m
836	409267	751037	1077 m
837	409268	751037	1077 m

Site 2 identifié

Nom de la localité/village : **GOUMBELA**

Superficie estimée : 150 hectares

La zone identifiée est située à la droite de la nationale N4 en partant de MEIGANGA vers GBANGOGO

Quelques Coordonnées géographiques de la zone identifiée

N°	X	Y	Altitude
838	412204	740559	1054 m
839	412206	740560	1054 m
840	412398	740546	1075 m
841	412380	740561	1071 m
842	412347	740567	1068 m
843	412284	740575	1065 m
844	412200	740559	1059 m
845	412140	740504	1057 m
846	412113	740483	1059 m
847	412097	739796	1052 m

Site 3 identifié

Nom de la localité/village : **MBARANG**

Superficie estimée : 100 hectares

La zone identifiée est située de part et d'autres de la route N4 en partant de MEIGANGA vers DJOHONG

Quelques Coordonnées géographiques de la zone identifiée

N°	X	Y	Altitude
869	428344	739089	1139 m

870	428346	739053	1141 m
871	428356	738995	1139 m
872	428364	738963	1139 m
873	428374	738913	1138 m
874	428344	738913	1139 m
875	428337	738957	1139 m
876	428331	738990	1141 m
877	428320	739055	1137 m
878	428315	739076	1139 m

Site 4 identifié

Nom de la localité/village : **MIKILA DOZOUI**

Superficie estimée : 100 hectares

La zone identifiée est située de part et d'autres de la route N4 en partant de MEIGANGA vers DJOHONG. Soit 50 hectares de part et d'autres.

Quelques Coordonnées géographiques de la zone identifiée

N°	X	Y
862	440816	743139
863	440823	743177
864	440788	743192
865	440962	742856
866	440936	742806
867	440938	742774
868	440935	742796
869	428344	739089

Site 5 identifié

Nom de la localité/village : **FADA**

Superficie estimée : 150 hectares

La zone identifiée est située de part et d'autres de la route MEIGANGA - DJOHONG. Soit 50 hectares de part et d'autres.

Quelques Coordonnées géographiques de la zone identifiée

N°	X	Y
862	440816	743139
863	440823	743177
864	440788	743192
865	440962	742856
866	440936	742806
867	440938	742774
868	440935	742796
869	428344	739089

848	456541	745128
849	456383	745295
850	456219	745496
851	456202	745523
852	456068	745746
853	455414	746556
854	455390	746566
855	455357	746553
856	455318	746577
857	455316	746609
858	455262	746639
859	455239	746618
860	455214	746633
861	455220	746653

Conclusion :

En somme, d'énormes espaces restent encore potentiellement éligibles à ces reboisements dans la commune de Meiganga.
On peut remarquer la volonté des populations et des communes à préserver ces plantations